

Procès verbal du conseil municipal N°7 du 12 décembre 2019

Présents : C. Bats, maire, D.Autran, C.Lefebvre, D.Fromilhague, M.Alins, C.Auzias, T. Chabeaud, AM. Laute, G.Nicholls. D.Tarteret

Absents excusés : K.Russel

Procurations de K.Russel à C.Auzias

Secrétaire de séance : C.Auzias

Ouverture de la séance du conseil : 20H45

Le procès verbal du conseil municipal du 29 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1ère délibération 033: créance en non valeur de 6614,01 de loyer dû par le locataire de l'appartement de l'ancienne école. Voté à l'unanimité.

2ème délibération 034: pour restitution d'un trop perçu de taxe d'Aménagement auprès de Mr Paintiaux pour un montant de 278€
Voté à l'unanimité.

3ème délibération: annulation de la délibération N°29 suite à une erreur de N° de parcelle. La famille Bataille a fait don à titre gracieux de la parcelle B21 de 5 a et 25 ca, lieu dit «les taillades». ce terrain n'a pas d'accès direct et est bordés par les propriétaires mitoyens: Mr Arino, Mr Auzias, Mr Delmas.
Votes pour: 9, et 2 abstentions.

INFORMATIONS Mr le maire fait part d'un certain nombre d'informations concernant notre commune.

- **Mr Courtaud**, sénateur de l'Aude, informe que désormais il n'y aura plus d'élections partielles un an avant le renouvellement des conseils municipaux.

- **Mme Robert**, députée, a envoyé un courrier dans lequel elle précise que la fermeture annoncée des trésoreries se justifie par la dématérialisation.

- **Recensement:** Suite à la dématérialisation de nouvelles règles se mettent en place: les informations seront collectées par Internet. Il y aura une tournée de reconnaissance et une diffusion des informations pour les communes de moins de 1000 habitants et si vraiment cela est trop difficile, pour certains, il y aura possibilité d'une déclaration papier.

- **LOI Engagement et proximité:** suite aux discussions entre les sénateurs et les députés concernant la revalorisation des indemnités des maires, une hausse de 50% est prévue pour les communes de moins de 1000 habitants.

- **Point sur la trésorerie de la commune** au 1^{er} décembre 2019 solde créditeur de 282 156,40€

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion sur les frais de fonctionnement de l'école de Mazerolles.

2018/2019 : budget de 53140€ pour 59 élèves; soit 900 € par enfant, soit 5404,02€ pour les 6 élèves de Ferran cette année là.

2019/2020 : baisse globale des effectifs: 54 élèves ; soit 991€ par enfant, soit 6937 pour les 7 élèves de Ferran cette année .

Christian Bats et Daniel Autran ont été à une réunion avec les services de l'académie où il a été annoncé une baisse globale des effectifs sur le département: 464 élèves en moins pour 2020. On peut légitimement s'inquiéter de cette baisse qui pourrait à moyen terme entrainer des suppressions de postes.

Intervention auprès de la CCPLM concernant la voirie:

- 205 m linéaires du chemin de Cassignoles vont être réintégrés dans la voirie communale de Cailhavel soit environs 237€ en moins à charge de la commune de Ferran.
- Suite aux pluies le fossé de Cassignoles a été reconfiguré à la demande du maire en accord avec la maire de Cailhavel.

En cas de récurrence de problème de ravinement d'une vigne qui amène de la boue dans le fossé et bouche la buse, Mr Boulet, CCPLM, a menacé de mettre au tribunal les propriétaires de Cassignole.

- Suite à une demande d'élagage le long des chemins communautaires, Mme Quentin, CCPLM, a répondu au maire: «c'est aux propriétaires dont les terrains bordent les voies communautaires de gérer leur entretien s'il y a des risques pour la sécurité des véhicules passant ou pour les lignes électriques».

Point sur le projet Ferran-Loisirs concourant dans le cadre du budget participatif du conseil départemental :

La mairie prépare un futur bail pour le terrain sur lequel serait implanté la construction en bois qui abriterait le rangement des vélos et l'atelier de réparation. D.Tarteret et le conseil se demandent comment inviter les habitants à rejoindre l'association? faut-il mieux expliquer le projet? comment?

Déchetterie verte à Ferran:

- discussion sur le projet de règlement et de fonctionnement: fréquence d'ouverture, responsabilités, coûts...
- proposition d'achat groupé de composteurs pour les habitants du village et des écarts.

Marché de l'électricité avec le SYADEN

- nous sommes dans la phase de réalisation pour la constitution d'un groupement d'achat d'électricité concernant les 4 compteurs appartenant à la mairie. Le prix fixé à l'électron permettrait une économie de 8% par an. Si on lui demande, le SYADEN viendra vérifier la cohérence entre les compteurs, leurs puissances et leurs consommations.

LYNKI

- réception d'un courrier du tribunal administratif qui précise que: le conseil a un délai de 1 mois pour présenter un mémoire en deux exemplaires pour justifier sa position. Par ailleurs le courrier rappelle qu'il n'est jamais trop tard pour une médiation, le contentieux est alors suspendu le temps de la discussion.

Point sur le bâtiment de l'ancienne école:

- suite à l'étude réalisée par un bureau d'étude à la demande de l'Agence Technique Départementale, il apparaît que la structure est en bon état.
- un devis a été demandé à l'entreprise Labatut pour sa rénovation.

Maison de santé à Belvèze:

- le maire fait lecture d'un courrier qu'il a adressé aux décideurs Limouxins dans lequel il affirme le soutien des élus de la commune de Ferran au projet.

Commission action sociale:

- un point de situation est fait sur les deux habitants qui sont accompagnés .
- opération «panniers garnis» pour Noël pour les séniors.

Calendrier à venir:

Le 24 décembre: 17H chants de Noël à l'église puis spectacle de magie et vin chaud dans la salle des fêtes.
Le 26 janvier présentation des vœux du maire à 11H, salle des fêtes.

Fin du conseil à 23H45.

Prochain conseil le 4 février à 20H40